



Lettre d'information trimestrielle publiée par le Réseau anti-arnaques, BP 414 - 85504 LES HERBIERS Cedex

DES RÉGIMES MINCEUR



En mars 2013, le numéro d'ARNAQUES-INFOS était essentiellement consacré aux offres miracles santé.

Le Réseau anti-arnaques a souhaité poursuivre sur cette voie et s'intéresse aujourd'hui aux régimes minceur.

Ce numéro 58 daté de décembre 2013 paraît en octobre 2014 !
C'est l'une des conséquences de la suractivité subie par le Réseau anti-arnaques depuis près de 10 mois.
Que nos lecteurs nous pardonnent ce retard !

sommaire

L'arnacomètre	2
État des lieux	3
Les régimes préventifs	4
Les régimes amaigrissants	5- 10
Info ou intox ?	11
Au sommaire du prochain numéro	12





Le Réseau anti-arnaques a créé L'ARNACOMÈTRE.

De quoi s'agit-il ?

L'arnacomètre est un outil listant les différents ingrédients d'une arnaque potentielle dans les domaines de prédilection du Réseau anti-arnaques : santé, voyance, méthodes de gain au loto, loteries et cadeaux, échantillons gratuits...

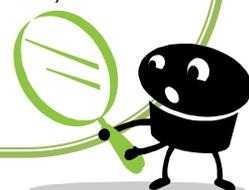
Ce deuxième arnacomètre est consacré aux méthodes d'amincissement miracle, les "régimes minceur".



Voici les 14 composantes que tout service de marketing va nécessairement utiliser pour rendre crédible une « arnaque minceur » et qui doivent alerter votre méfiance.



1. Proposer la phrase : "Calculez votre poids idéal". On ne peut pas proposer de calculer un poids idéal car il n'existe pas.
2. Sur Internet, répondre à la question : "Quel poids désirez-vous atteindre ?". La réalité du poids adapté pour une personne donnée ne correspond pas à son désir.
3. Le régime affirme "Sans effet yoyo". Tout régime restrictif finit par être abandonné et la reprise de poids conduit à un poids supérieur au poids avant régime.
4. Proposer un "essai à 1 euro", nécessitant d'indiquer ses données de carte bancaire entraînant un prélèvement mensuel automatique non désiré au-delà de la période d'essai sans réelle possibilité de l'interrompre.
5. Une « caution » scientifique (éminent chercheur inventé de toutes pièces) ou une caution médiatique (ancien artiste de variétés, ancien sportif, acteur connu).
6. Des témoignages de clients satisfaits (qui conservent leur anonymat ou, au contraire, qui mentionnent leur identité mais qui sont introuvables sur l'annuaire téléphonique).
7. Des mentions dans la presse écrite ou dans les médias télévisés "Vu à la télé" !
8. Des "infos légales" indiquant l'irresponsabilité quant au contenu de ce qui est affirmé !
9. Une adresse à l'étranger (Belgique, Luxembourg notamment).
10. L'appel aux bonnes vieilles recettes ancestrales ou de grand-mère.
11. Une dénomination officielle (Laboratoires, Institut, Centre international...).
12. La garantie « satisfait ou remboursé ».
13. Des photographies de personnes « avant » et « après » le traitement (photos truquées, personnes différentes...).
14. Le régime proposé tente de se démarquer de tout ce qui s'est fait antérieurement, valorisant l'attrait de la nouveauté « Nouveau sur le marché français ».





Que de plaisirs ! Que de souffrances ! Si manger était seulement s'alimenter, les choses seraient simples. Mais ce n'est pas le cas : chaque époque a son modèle de corps idéal, relayé par l'omnipression des médias et leurs idoles photoshopées. Le miroir renvoie une douloureuse comparaison.

Un chiffre : en 2013, 30 % des femmes qui ont fait un régime avaient un poids tout à fait normal. Et cependant, l'obésité progresse*...

À la pression sociale s'ajoute le rapport au plaisir. Celui de la jouissance de manger, avaler,

incorporer ; ce plaisir de l'instant, forcément déconnecté de toute projection dans le temps. Un comportement alimentaire qui peut devenir une forme de toxicomanie qui apaise, calme, sert d'antidépresseur. Du moins temporairement. À terme, le naturel « stockage » des graisses se rappelle au bon souvenir du consommateur et à une image de soi dégradée à laquelle il faut vite remédier.

Alors une autre forme de dépendance peut survenir, l'addiction aux régimes amaigrissants. À n'importe quel prix et rapidement le corps doit être aminci. Les arnaques minceur attendent tranquillement le client et le plus souvent la cliente à la descente de la balance, sûres d'écouler leur dose d'espoir. Un autre chiffre à retenir : en France, chaque année, le marché de la minceur pèse trois milliards d'euros.



*Dr ?
Docteurs avec leurs anorexigènes ou
dealers avec... leurs anorexigènes.*

Pour commencer cette exploration des arnaques de la minceur, il faut distinguer les régimes minceur préventifs, disons de santé, des régimes minceur amaigrissants. Ce sont deux mondes très différents. Les premiers préconisent pour des raisons sanitaires, idéologiques ou religieuses des interdits alimentaires. Ils trouvent des adeptes qui autogèrent leurs choix et s'en font les prosélytes. Ce qui les différencie de la masse dominante et plutôt silencieuse des « carnivores ». De gros marchés, que suivent de très près les grandes surfaces. Il en va tout autrement des régimes amaigrissants : les victimes sont en proie à des kyrielles d'arnaques qui, au mieux, ne touchent que le portefeuille ; souvent la santé et provoquent parfois la mort. À un certain niveau, arnaqueurs et trafiquants ne font plus qu'un. Commençons l'exploration...

**Il y a les drames de l'obésité dans les pays développés et pays en voie de développement. Et puis, il y a le reste du monde... Pendant le temps que vous avez consacré à lire cette introduction, soixante enfants de moins de cinq ans sont morts de faim et 35 autres ont succombé à la soif. Frappant ! Soit, par an, 5,2 millions de faim et 1,8 million de soif. Si l'on ajoute aux 842 millions touchés par la famine, les 700 millions de sous-alimentés, c'est 1,5 milliard d'êtres humains qui souffrent de la faim. Soit une personne sur quatre. Les chiffres de la FAO laissent pensif.*



LES RÉGIMES PRÉVENTIFS : AUTOMÉDICATION, ÉTHIQUE & MODES

RÉGIMES AUTOGÉRÉS : ENTRE ÉTHIQUE ET MODES

On connaissait les végétariens, pratiquant l'éviction des viandes, mais acceptant beurre, œufs et fromages ; les végétaliens les refusant. Voici venu le temps des « **véganes** », le véganisme ou « végétalisme intégral » exclut quant à lui tout ce qui est animal y compris hors alimentation : laine, cuir, cire, fourrure, etc., dans un souci de refuser l'exploitation et la souffrance animales à des fins marchandes. Un choix éthique.

Les « **no glu** » mangent « sans gluten » ! Plus « *in* », on dit « *gluten free* ». Un marché en croissance de 30 % par an ! Mais pourtant sans réel fondement : les vrais allergiques au gluten ne représentent qu'1 % de la population. Les autres paient leur appartenance à une très chic tribu.

Les **locavores** renforcent la consommation bio par une exigence de proximité : ne consommer que ce qui est produit dans un rayon de 200 km. Une aide à la production locale : vente directe, produits de la ferme. Un comportement nouveau, qui historiquement n'a jamais existé. De tout temps il y a eu des caravanes qui parcouraient mers, plaines et déserts. Un choix de conviction qui engendre parfois des carences.

LES RISQUES DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

41 % des Français prennent des « compléments alimentaires » (regroupant officiellement vitamines, sels minéraux et extraits de plantes) selon l'enquête « nutrition santé » de l'Inserm en 2013. Un tiers concerne la minceur, leader des compléments alimentaires. Comme toujours les allégations de santé miraculeuses dépassent, et de très loin, les effets annoncés. Les compléments alimentaires ne servent à rien quand l'alimentation est équilibrée. Bien pire, l'ANSES, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation condamne la vitamine A pour la multiplication par 2,5 des risques de malformation du fœtus qui lui est imputée ; la vitamine D pour un accroissement de la mortalité et le bêta-carotène pour l'augmentation du cancer du poumon chez les fumeurs... Coût et risques sont au toujours rendez-vous de l'automédication.

LES RÉGIMES UBUESQUES...

Certains ont l'air de blagues de potaches comme l'« **air diet** » qui consiste à faire semblant de manger, fourchette et couteau en main ou encore le « **régime zygomatique** », où la perte de calories passe par les éclats de rire collectifs (sauf quand il faut payer l'équipe de coaching) ! La « **baby food diet** » où seuls les petits pots pour bébé ont droit de cité sur la table... Plus dangereux par les carences qu'ils peuvent engendrer sont les « **régime citron** », « **régime pamplemousse** » et autres fruits exotiques à souhait lancés en sous-main par des marques de jus de fruits et relayés médiatiquement par des stars hollywoodiennes en mal de projecteurs. L'ésotérisme mercantile est comme toujours au rendez-vous avec les « **régimes zodiacaux** » ou le « **régime nombre d'or** » (1,61803398875) proposé par un restaurateur italien, Stephen Lanzalotta, grand archéologue de l'assiette creuse, qui vend un livre révélant comment tel un Da Vinci code le nombre d'or est l'ultime clé de l'alimentation équilibrée.



LES RÉGIMES AMAIGRISSANTS

Typologie des arnaques minceur

La première de toutes les arnaques minceur, commune à toutes les propositions rencontrées (sauf Weight watchers), est d'affirmer que l'on peut maigrir durablement et qui plus est seul(e), sans effort et rapidement, grâce à des substances chimiques, sans prise en charge médico-psychologique. On vous parle de... draineur, capteur, effaceur, brûleur, aspirateur et même arracheur... de graisse. Ce qui caractérise ces pseudo-méthodes, outre l'arnaque financière toujours présente, est le risque de santé encouru : de l'innocuité à la mort.

LES TROIS DEGRÉS DE GRAVITÉ DES ARNAQUES MINCEUR

Parmi plusieurs centaines de techniques miracles proposées, trois grands groupes d'arnaques se distinguent :

1. Celles qui ne visent que le portefeuille : objets fétiches, pièges à carte bancaire...
2. Celles qui outre la perte d'argent peuvent engendrer des troubles physiologiques et psychologiques.
3. Celles qui mettent l'utilisateur en danger de mort par l'usage de substances chimiques, soit autorisées mais dangereuses, soit interdites. Le consommateur est dès lors face à de vrais trafiquants sans le moindre scrupule, souvent des reconvertis des trafics de drogue classiques.

NIVEAU 1

LES ARNAQUES MINCEUR COÛTEUSES ET SANS EFFET

A – Les objets minceur

Les anneaux, bracelets et autres puces, patchs et breloques fonctionnent sur la crédulité, la croyance en un discours publicitaire pseudo-scientifique. C'est le monde des grigris et des fétiches minceur, des « wraps » qui compriment les zones adipeuses.

B – Les produits dérivés

Une méthode est gratuitement dévoilée « à la suite de recherches » mais il faut acheter livres, DVD, séjours minceur. Mieux encore, un « zodiaque minceur personnalisé » ou le livre du « régime nombre d'or ».

Il faut signaler en 2013 l'accroissement du « coaching sectaire » : la prise en charge d'un groupe par un gourou minceur se transforme rapidement en un coûteux danger de dépendance psychologique identique à celui des sectes.



C – Les plantes

Bien sûr, les plantes viennent à la rescousse de la silhouette : café, thé, citron, pamplemousse, tous les diurétiques et les accélérateurs de métabolisme qui font perdre rapidement de l'eau et donc du poids, sans oublier (reviens, grand- mère !) le régime « soupe au chou » aujourd'hui battu en brèche par l'artichaut, mais pas n'importe lequel : l'artichaut de Laon ! Comme s'il était différent des autres.

Une autre technique d'arnaque santé, coûteuse à tous points de vue, consiste à mettre en valeur une plante « miracle » sans effet... additionnée - sans l'indiquer - de substances chimiques autorisées mais dangereuses sans contrôle médical. Style trois feuilles de verveine et une grosse pincée de caféine pure... Palpitant !

D – Les arnaques à la carte bancaire

Une des arnaques les plus classiques, et qui mérite que l'on s'y attarde, est l'arnaque du « test à 1 euro ». Il est intéressant d'en faire l'autopsie, d'autant qu'elle s'appuie aujourd'hui sur des stratagèmes très raffinés, comme la « méthode chocolat ».

Un exemple d'arnaque à la carte bancaire : la « MÉTHODE CHOCOLAT »

En tapant « arnaques régimes amaigrissants » dans Google, on pourrait se croire en zone sécurisée. En deuxième position on découvre un forum féminin parlant de la cure d'alfacocha, le régime à base d'artichaut de Laon. Un clic sur une contribution alléchante et l'on se retrouve sur le site www.ligne-en-ligne.com où un article étrille ce régime feuille à feuille. Une habile mise en confiance cachant le piège : partout sur la page il est préconisé d'adopter le « régime chocolat »...

Mais avant on vous propose un test : combien mesurez-vous ? On tape 175 cm ! Combien pesez-vous : 38 kg ! Un squelette. Réponse au test : « Vous n'êtes pas loin de votre poids idéal. » Tiens donc ! « Notre régime vous permettra de perdre 5 kg. » Dans la foulée le RÉGIME CHOCOLAT est préconisé. C'est là qu'il faudrait quitter le site. Mais une proposition incontournable apparaît : une offre d'essai d'1 € pour 14 jours. Vous indiquez les données de votre carte bancaire... sans avoir lu les conditions générales de vente.

Au terme des 14 jours, fini l'essai à 1 euro ! Le premier prélèvement de 29,90 € est effectué. Et ainsi de suite tous les mois !

Pour se désengager, il faut alors se souvenir de la date de commande de l'offre à 1 € (pas évident) et trouver l'email de désabonnement (« toute demande envoyée à une autre adresse ne sera pas validée »). De plus, il faut que la société PGCE, responsable de la « méthode chocolat » (55, avenue de Breteuil, 75007 Paris – Tél. : 01.80.48.26.24) reconnaisse avoir reçu votre mail dans les cinq jours suivant votre mail, sinon il vous faudra recommencer.

Et encore plus fort : si PGCE ne vous dit pas, par mail, que vous êtes désabonné(e), eh bien c'est que vous ne l'êtes pas ! Voilà ! C'est la « méthode chocolat » : c'est vous qui êtes « chocolat ».



NIVEAU 2

LES ARNAQUES MINCEUR COÛTEUSES ET DANGEREUSES

1 – Les régimes autogérés

Le régime dit « de la dernière chance » : le docteur Roger Linn a mis au point dans les années 70 aux USA un breuvage - Prolinn - à base de cornes, sabots, peaux de vaches et os broyés.

Sans conteste en tête du hit-parade, le « régime ver solitaire » : il s'agit d'ingurgiter... des œufs de ver solitaire (ténia)... Un régime qui a connu les faveurs des années 1900, notamment auprès des jockeys, puis plus récemment chez les mannequins. Ce parasite intestinal qui mesure plusieurs mètres consomme la quasi-totalité de ce qui est mangé. Dangereux, il est interdit aux USA où il connaît pourtant de nombreux adeptes.

2 – Les régimes hyper ceci ou hypo cela...

En France aussi, des irresponsables ont également pignon sur Web : imagineriez-vous un marchand de produit minceur disant : *Nous ne sommes pour rien dans ce qui peut vous arriver et sachez que ce qu'on vous raconte peut être faux ou obsolète.* Sans doute, non.

Et pourtant les conditions de vente de **MondialPharma**, qui commercialise entre autres *Hoogia gordonii*, dit exactement cela dans ses « Conditions de vente » : *"Mondialpharma ne saurait garantir et ne peut être tenu responsable de l'exactitude et de l'actualité des informations diffusées sur son site"...*

La plupart des régimes créant un déséquilibre sur plusieurs semaines constituent ce niveau 2 :

Ajouter un nouveau déséquilibre à un déséquilibre plus ancien fatigue le corps et, le régime terminé, le corps grossit plus que jamais. C'est l'effet « yoyo » si souvent rapporté. Alors, en désespoir de conséquences durables, il est fait appel à la chimie « lourde », qui constitue la troisième catégorie.

3 – Les arnaques minceur coûteuses et potentiellement mortelles

Dans la zone de fret du port du Havre, le 27 février 2014, deux conteneurs ont révélé la présence de 601 cartons marqués "Thé de Chine", dans lesquels les douaniers ont saisi 2,4 millions de pilules, cachets et comprimés pour un poids total de 13 tonnes. « Certains cachets ne contiennent aucun principe actif et constituent une tromperie aggravée du consommateur », explique la direction des douanes alors que pour d'autres, ils « comportent un principe actif ne correspondant pas au dosage du produit authentique et peuvent induire un risque de santé chez les patients trompés ». Selon certaines estimations, 62 % des médicaments acquis sur Internet seraient des contrefaçons.



● **Les produits détournés de leur AMM (autorisation de mise sur le marché) ou sans AMM**

Chaque médicament a un domaine de prescription pour lequel il reçoit une AMM. Prescrire un médicament pour ses effets secondaires amaigrissants constitue un détournement d'AMM.

Médicaments détournés comme coupe-faim (Médiator et autres antidiabétiques ou antiépileptiques) : risques rénaux, oculaires, métaboliques, risque de malformation foétale.

Le Médiator, des laboratoires Servier, avait reçu une autorisation de mise sur le marché (AMM) comme antidiabétique. Or en 2008, un an avant son retrait du marché, la CNAM a reconnu qu'il n'avait été prescrit contre le diabète que dans 19,6 % des cas. Et huit fois sur dix comme coupe-faim. Résultat : entre 1 300 et 2 000 morts par valvulopathie (déformation des valvules du cœur) et de très nombreuses victimes, définitivement cardiaques.

Un nouveau procès doit s'ouvrir en mai 2014 contre le « laboratoire qui ne savait pas ». On sait en revanche que les ventes en pharmacie sont suivies au jour le jour par les laboratoires, ainsi que les prescriptions médecin par médecin. Certains d'entre eux sont même équipés en informatique par des laboratoires, du moins tant qu'ils prescrivent suffisamment les spécialités de leurs généreux sponsors.

Le Médiator est l'arbre qui cache la forêt : de nombreux autres antidiabétiques continuent aujourd'hui d'être prescrits par le corps médical comme coupe-faim et de nouveaux « scandales » se profilent à terme.

● **Médicaments amincissants retirés du marché (AMM supprimée en France)**

Les autorités de santé européennes ont retiré la pilule Acomplia (Sanofi-Adventis), qui contenait du Rimonabant, une substance favorisant les risques dépressifs, voire des symptômes psychotiques. Partout vendu sur Internet.

● **Médicaments amincissants qui n'ont jamais eu d'AMM en France**

Les gélules « Burning Fat » de la marque Best Life, interdites à la suite d'un décès ; le Sibutral, un coupe-faim ; le Venom Hyperdrive 3.0, (interdit en France).

Le médicament **Meridia**, qui utilise le principe actif **sibutramine**, a été retiré par son fabricant Abbott du marché des États-Unis début octobre 2010 sur une requête de la FDA américaine. Meridia augmentait de 16 % le risque d'attaque cardiaque et de congestion cérébrale, et ne faisait pas perdre beaucoup de poids par rapport à ses risques cumulés, selon une étude examinée par la FDA.



● Produits contrefaits et/ou falsifiés à visée amaigrissante

La saisie du Havre le 11 avril 2014 en est l'exemple type

L'ANSM communique sur le sujet sans ambiguïté quant aux les substances interdites : « .../... Les produits amaigrissants peuvent contenir à l'insu du consommateur un anorexigène d'action centrale tel la sibutramine mais aussi des diurétiques, des laxatifs, des antidépresseurs. La présence de sibutramine génère des risques très conséquents pouvant aller jusqu'au décès du patient. D'autres produits amaigrissants contiennent des substances interdites telle que la plante Ephédra ou son alcaloïde l'éphédrine.

Ils peuvent contenir également une substance apparentée à l'éphédrine et issue du Citrus Aurantium, la synéphrine. La consommation de ces produits peut générer des effets indésirables cardiovasculaires. »

Aux USA, la « Food and Drug Administration » (FDA) met en garde contre le danger des produits amaigrissants vendus sur Internet. Elle a établi une liste noire de 72 spécialités dangereuses pour la santé. Parmi lesquelles figurent également diurétiques, laxatifs, antidépresseurs et amphétamines.

● Les produits interdits... mais autorisés !

Par décision de la police sanitaire, (DPS), l'ANSM (Agence nationale de sécurité des médicaments, ex Afssaps) a interdit, en tant que médicament, le 20 mai 2012 (J.O.) les produits à base des plantes suivantes, toutes destinées aux régimes minceur : « .../... Seront interdites, les plantes et les substances suivantes : Plantes : Garcinia cambogia et le fruit vert de Citrus aurantium L. ssp aurantium (Citrus aurantium L. ssp amara) et les préparations à base de la plante Hoodia gordonii ».

Refusés en tant que médicaments par l'ANSM, ils sont présentés à la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) comme « compléments alimentaires » et, faute de preuves suffisantes, sont autorisés.

L'EXEMPLE DE GARCINIA CAMBOGIA : AUCUN EFFET AMINCISSANT !

Concernant *Garcinia cambogia*, il a été démontré, en 1998, que l'acide hydroxycitrique, principe actif essentiel du fruit de cet arbuste, n'a aucun effet du point de vue de la perte de poids ou de la réduction de la masse grasseuse.

Le Réseau anti-arnaques a relu pour vous l'étude de Steven B. Hemsfield, publiée le 11 novembre 1998 (JAMA 280 : 1596-1600), qui fait aujourd'hui référence : "*Garcinia*



camboogia (Hydroxycitric Acid) as a Potential Antiobesity Agent". Un agent potentiel anti-obésité... Le titre de la recherche prête à confusion, un point d'interrogation aurait été le bienvenu : en effet, cette étude est souvent citée par les marchands de minceur comme preuve scientifique de son efficacité alors que les résultats sont totalement inverses et sans appel : sur un groupe tiré au hasard de 135 sujets, 66 reçurent de l'acide hydroxycitrique, principe actif de la *Garcinia* et 69, un placebo. Les résultats montrent qu'« **il n'y a aucune différence significative concernant la perte de masse graisseuse entre les deux groupes** ».

Grosso modo, à partir de l'an 2000, de nombreuses études dites scientifiques ne sont que des arguments marketing produits par des chercheurs peu scrupuleux financés par les laboratoires. Elles disparaissent généralement sous la pression des comités de relecture, mais le mal est fait et les résultats pipeautés largement utilisés. Il ne reste plus qu'à diffuser les produits, qu'ils soient inefficaces ou dangereux. Le Réseau anti-arnaques a refait une des possibilités de parcours de ces produits. Le site Internet de transaction "alibaba.com" et sa version française "french.alibaba.com" est un des supports de ces trafics. De nombreuses officines d'Extrême-Orient proposent par exemple de la *Garcinia* entre 20 et 50 € le kilo, selon l'importance des commandes, avec une limite de... 20 tonnes par mois pour la plupart des fournisseurs. À raison de 500 mg par cachet, 60 cachets par flacon et un prix de vente à 19,95 €, les recettes brutes représentent 40 à 80 fois le prix d'achat... Autant dire qu'aujourd'hui le trafic des "produits de santé" légaux, contrefaits ou falsifiés, a tout lieu de se substituer aux trafics de drogue classiques.

LE RÉSEAU ANTI-ARNAQUES DEMANDE...

QUE les « class actions » à la française ou « actions de groupe » en justice, votées le 13 février 2014, soient étendues aux préjudices de santé. Actuellement, l'action de groupe ne peut porter que sur « la réparation des préjudices patrimoniaux résultant des dommages matériels subis par les consommateurs » et non pas sur des dommages de santé psychiques ou physiques.

QUE la décision européenne de l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (AESa) actuellement en cours soit enfin prise : la preuve scientifique des allégations concernant l'amaigrissement devra être apportée par les laboratoires promoteurs. Ajoutons que ces études devront être réalisées par des laboratoires... indépendants.



LA GRENADE « PURPUREA » de RIBEIRO LAB

ou comment les Nunak maîtrisent les mutations génétiques depuis des millénaires pour vaincre l'obésité.



Les mutations génétiques et les ONG semblaient jusqu'à présent réservées aux seuls laboratoires bénéficiant d'un outillage aussi rare que cher. La démarche ethnobotanique du professeur de Ribeiro vient de mettre fin à ce qui semblait être une certitude. Le professeur Antonio de Ribeiro, ethnologue et phytopharmacologue de l'Université catholique de Bogota (Colombie), a découvert chez les Nunak, une tribu amérindienne qui aurait dû disparaître depuis longtemps par destruction de son écosystème, une technique ancestrale d'accélération des mutations génétiques par le rayonnement solaire.

À sa demande de preuves, les Nunak ont consenti à lui faire la démonstration de leurs connaissances phytopharmacologiques: un fruit, la grenade dite "purpurea", violet en espagnol (*Punica granatum purpurea Ribeiro*), est caractérisée par des grains mutants violets obtenus par concentration de certains rayonnements solaires, dont les effets sur les dérèglements hormonaux conduisant à l'obésité sont exemplaires.

Une obésité que la nature sélectionne sans pitié quand la chasse et la cueillette au cœur de la jungle imposent une musculature sans graisse. Un pigment nouveau donc, actuellement en cours d'indexation au CAS (le CAS ou Chemical abstract service répertorie toutes les molécules chimiques au niveau mondial). Ce pigment a comme particularité de multiplier par huit (7,86 exactement) l'action de certaines molécules antioxydantes spécifiquement actives pour réduire le stockage lipidique lié au stress oxydatif.



Les grains mutants de la grenade purpurea Ribeiro

Cela répond en outre aux interrogations du professeur de Ribeiro qui s'étonnait, dans une étude de 2004, que les Nunak installés en ville ne subissent pas les affres de l'obésité constatées parmi les représentants d'autres tribus. Un prochain article de la revue scientifique *Nature* devrait faire le point sur cette découverte, grâce à laquelle bon nombre de régimes minceur peu sérieux disparaîtront. Du moins peut-on l'espérer.

COMMENT FAIRE PARTIE DU PANNEL DE TESTEURS ?

« Ribeiro Lab », la société du professeur Ribeiro, entreprend actuellement un test grandeur nature sur les mille premiers volontaires répondant aux critères d'éligibilité : peser 12kg de plus que son poids normal et avoir essayé de nombreux régimes. Ce test ne sera hélas pas gratuit.

Cure « tempo » : 2 gélules par jour pendant 14 jours (103 € le flacon)

Cure « ad libitum » : 3 gélules, trois fois par jour pendant 2 jours, un arrêt d'une semaine, puis une gélule par jour pendant 10 jours (même contribution)

Les premiers retours d'expériences conduisent à un taux de satisfaction de 98,2 %, mais seule l'étude panel à laquelle il vous est proposé de participer pourra confirmer ces résultats encourageants.

Pour vous inscrire dès maintenant, veuillez transmettre vos coordonnées à l'adresse suivante : paloma.pijon@gmail.com, accompagnées d'un chèque du montant indiqué ci-dessus. Les candidatures seront retenues dans la limite des mille personnes constituant l'échantillon d'étude.



Une sélection des "meilleures" arnaques détectées par le **Réseau anti-arnaques** dans ses domaines de prédilection : vente à distance, bonimenteurs, loteries et cadeaux, méthodes santé miracle...

QUI SOMMES-NOUS ?

Le **Réseau anti-arnaques** est une association loi 1901 qui a pour objet de détecter, recenser et tester les principales arnaques de la consommation dans les domaines suivants : loteries et concours publicitaires, offres promotionnelles, vente à distance, sites marchands, démarchage à domicile, démarchage par téléphone, travail à domicile, offres d'emploi « bidons », annuaires professionnels, chaînes d'argent, ventes pyramidales, ventes multi-niveaux, voyance, méthodes de santé miracles, bonimenteurs, sociétés de recouvrement, voyages publicitaires, placements mirifiques...

Le **Réseau anti-arnaques** est une association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**.

La « **Liste noire des enseignes à éviter** » et la « **Liste orange** » sont établies à partir des dossiers d'enquête du **Réseau anti-arnaques**, des témoignages reçus et des actions en justice connues. Les témoignages reçus ne sont pas communicables aux tiers.

MENTIONS LÉGALES

ARNAQUES-INFOS est une marque déposée sous le numéro 023153480 auprès de l'I.N.P.I. (INPI).

Président du **Réseau anti-arnaques** : **Pascal TONNERRE** (Courriel : president@arnaques-infos.org)

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

Expert : **Paul KEIRN**

Conception et mise en page : **Marie LEGUERET**

Dépôt légal : Décembre 2013

N° SIRET : 503 805 657 00023

Photos : fotolia.com

La gestion des appels à témoignages a fait l'objet d'une déclaration auprès de la **CNIL** enregistrée sous le numéro 1353408.

Imprimé par La Poste.

Reproduction autorisée sous réserve de citer l'origine.

ABONNEMENT À ARNAQUES-INFOS

Version « papier » : 8 € (les 4 numéros), 16 € (les 8 numéros). Le numéro d'échéance de l'abonnement est indiqué sur l'étiquette adresse de l'enveloppe d'expédition.

Version électronique : 10 € (les 8 numéros).

La gestion des abonnements à cette lettre trimestrielle a fait l'objet d'une déclaration auprès de la **CNIL** sous le numéro 690844 conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Conformément à l'article 34 de la loi précitée, tout abonné dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé directement par courrier auprès du **Réseau anti-arnaques**.

ARNAQUES-INFOS :

Lettre trimestrielle d'information publiée par le Réseau anti-arnaques

BP 414, 85504 LES HERBIERS Cedex

Courriel : contact@arnaques-infos.org

